

C.S.A.P. LUXEMBOURG 2016

N° Entreprise : 418256080

Réunion le : premier mardi du mois à 20 heures, Café du Centre Marbehan à
6870 MARBEHAN ☎ 063 41 12 52 - kemovire@hotmail.com

Président

Bernard MENU

Secrétaire

Josette DOCQ

Vice-Président

Jules LAMBERT

Trésorier

Bernard MENU

Compte général : **068-2157439-89**

Compte licence : **360-1098295-67**

Administrateurs :

Annie CROCHET

Guy Lejeune

Fabienne RESTIAUX

Invités permanent : Francis Castagne

Olivier Menu

Délégués de la C.S.A.P. Luxembourg aux Commissions A.S.A.F.

Auto-Cross :	Bernard MENU, Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE
C.A.S. :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
C.C.C.S. :	Bernard MENU
C.C.C.T. :	Bernard MENU, Josette DOCQ
Calendrier :	Bernard MENU
Circuit :	
Classement :	Francis CASTAGNE
Course de Côte/ Sprint :	Philippe DENIS, Guy LEJEUNE
Kart-Cross :	Bernard MENU, Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE.
Karting :	Patrice GUILMOT, Thierry VAN DEN ABEL
Licence :	Francis CASTAGNE, Bernard MENU
Médical :	Josette DOCQ, Bernard MENU.
Promotion :	Annie CROCHET
Rallye:	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
Rallye-Sprint :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
Sécurité-Homologation :	Bernard MENU
Slalom :	Fabian SIMON, Sébastien SIMON
Conseil de Discipline :	Effectif : Bernard MENU Suppléant : Annie CROCHET
Tribunal Sportif :	Effectif : Carine MENU Suppléant : Olivier MENU

CLUBS AFFILIES

04. ECURIE DES FORETS

C/o M. Francis CASTAGNE

Rue des Peupliers 22 à 6840 NEUFCHATEAU - ☎ 061/27 80 55

Internet : <http://edf.be.tf> ou http://Users.skynet.be/edf_fcastagne@skynet.be

06. ECURIE LI SKIRON

C/o M. Pascal VOLVERT

Rue d'Erneuville, 15D à 6972 ERNEUVILLE - ☎ 084/45 56 11- ✉ pascalvolvert@fiscal.be

08. GAUME RACING CLUB

C/o M. Arnaud MOREAUX

Rue de Dampicourt, 18 à 6762 St MARD - ☎ 063/58 32 72 - ☎ 00352.091 66 65 79

✉ amoreauxlorent@skynet.be

25. CLUB MOTEUR PASSION CHINY

C/o Mme Fabienne RESTIAUX

Rue de la Gare 27 à 6810 CHINY - ☎ 061 / 32 81 39 - ✉ cmpchiny@hotmail.com

26 MOTOR CLUB DE LA HAUTE SÛRE.

C/o M. Philippe DENIS

Rue Rosière la Petite N° 36 à 6640 VAUX SUR SÛRE ☎ 061 26 69 95.

27. CLUB LES MORTICOTS

C/o Mme Françoise Pêcheur

Rue de la Carrière N° 30 à 6800 BRAS- HAUT ☎ 061 46 48 25 GSM : 0476 306 787

29. YAKA CLUB

C/o Chée de Namur N°7 à 6840 NEUFCHATEAU ☎ : 0498 90 04 48

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA C.S.A.P.
LUXEMBOURG asbl**

PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. - La Commission Sportive Provinciale de Luxembourg ASBL (CSAP Lux) est reconnue par la Commission Sportive Nationale (RACB Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF), détentrice du pouvoir au niveau de la Communauté Française de Belgique et les pouvoirs publics luxembourgeois pour régir le sport automobile, le Kart-Cross et le Karting dans la province de Luxembourg. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la CSAP Lux a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

Art. 2. - Conformément à ses statuts, la CSAP Lux est dirigée par un comité élu, qui gère toutes les disciplines du sport automobile, y compris le Kart-Cross et du Karting, il est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du comité, toute personne concernée par ses travaux, peut prétendre y participer pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle en fasse la demande écrite au secrétariat, avec copie au Président (idem pour assister à un CA)

Le Conseil d'Administration se compose d'un maximum de 6 personnes, le nombre de clubs reconnus moins 1 (N-1)

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnu par la CSAP Lux, les clubs doivent satisfaire aux conditions prévues par les statuts et annuellement désigner par écrit leurs représentants dûment mandatés auprès de l'assemblée générale. Ils devront payer annuellement la cotisation fixée à **190 €**.

Cette somme est à payer **avant** la date de l'Assemblée Générale.

En cas de retard dans le payement, un club ne sera pas autorisé à organiser d'épreuves, ni à délivrer des licences jusqu'à régularisation.

Art. 4. - CALENDRIER

Les demandes de date au calendrier provincial doivent être rentrées par écrit au secrétariat de la CSAP Lux au plus tard pour le 15 septembre de l'année précédant le calendrier visé et un droit de calendrier de **35 €** non déductible par épreuve sera versé à la CSAP Lux.

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**

La CSAP Lux se réserve le droit de refuser les autorisations de passage dans la Province.

Tout conflit existant entre des compétitions jouissant de priorités équivalentes sera tranché de manière où l'avantage sera donné à celle qui traditionnellement a occupé la date demandée ;

Toute épreuve ayant bénéficié d'une priorité d'inscription et n'ayant pas lieu perdra cette priorité, sauf si cette annulation est due à un cas de force majeure reconnu comme tel par le Conseil d'Administration.

Art. 5. - CHANGEMENT DE DATE, NOUVELLE INSCRIPTION, ANNULATION

Voir Règlement Général ASAF

Art. 6. - REDEVANCES DES VEHICULES

La redevance par véhicule ayant satisfait aux contrôles administratifs et techniques est fixée à :

- **1,25 €** si un pilote ;
- **2,50 €** si plusieurs pilotes (copilote assimilé).

Cette somme est à payer d'initiative par le club dans les 15 jours qui suit l'épreuve

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**.

Tout paiement effectué plus de 30 jours après l'organisation de l'épreuve donnera lieu à une amende automatique de **75 €**.

Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER

Voir Règlement Général A.S.A.F.

Art. 8. - AUTORISATIONS

Avant de pouvoir organiser une épreuve, le club organisateur doit obtenir les documents et les différentes autorisations résultant de la loi du 01/07/1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et notamment son article 20.

Les originaux de ces autorisations seront tenus à la disposition des Commissaires Sportifs désignés pour l'épreuve.

De plus, l'autorisation de la CSAP Lux sera préalable à toute organisation sur l'ensemble du territoire de la Province ou en dehors de ladite Province.

Art. 9. - COMMISSAIRES SPORTIFS ET TECHNIQUES

Les clubs accepteront la présence des commissaires sportifs et techniques dûment mandatés par l'ASAF. Ceux-ci pourront être accompagnés dans leur mission par des commissaires stagiaires qui seront désignés par l'ASAF.

Art 10.-ADMISSION DES DIRECTEURS DE COURSE, DIRECTEURS DE SECURITE ET RELATIONS CONCURRENTS.

Toute personne qui désire être reprise comme directeur de course, directeur de course adjoint, directeur de sécurité, directeur de sécurité adjoint aura pour obligation :

Avant de pouvoir officier seul, le candidat doit travailler à trois épreuves comme stagiaire, il sera convoqué devant le CA pour donner son impression sur le travail effectué durant le stage, l'autorisation définitive sera donné par la CSAP LUX.

Art. 11. - RENVOI DES DOCUMENTS

1. Les organisateurs doivent envoyer 3 exemplaires du règlement particulier de leur(s) épreuve(s) :

- Au secrétariat de la province,
- Au trésorier de la province,
- Au responsable de la commission technique, 15 jours avant l'épreuve.
- Au responsable de la commission sportive, 15 jours avant l'épreuve.
- Un exemplaire aux CS, aux CT, à l'Observateur, à l'Inspecteur Sécurité désigné à l'épreuve, au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Voir en plus le Règlement Sportif Général de l'ASAF pour les autres envois.

2. Une liste des engagés, un classement général et par classe devront parvenir dans les quinze jours suivant l'épreuve en double exemplaire au secrétariat et au trésorier de la province, au responsable de la commission ainsi qu'au responsable des classements provinciaux. De plus, un dossier complet reprenant autorisations, road-book, parcours, plans de sécurité, addenda, notes de direction de

Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg

course, attestation d'assurance, etc. sera transmis également dans les quinze jours suivant l'épreuve au secrétariat de la province. Voir en plus le Règlement Sportif Général ASAF pour les autres envois. Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende automatique de **50 € + 25 €** pour frais.

Art. 12.- LITIGES

Tout club organisateur qui ne se mettra pas en règle envers la CSAP, et ce pour quelque motif que ce soit, après rappel et mise en demeure par lettre recommandée, se verra attribuer un blâme, nonobstant le fait de régulariser sa situation.

En cas de refus d'obtempérer ou de récidive, après notification de la CSAP Lux, le club sera automatiquement suspendu de toute organisation jusqu'au règlement du litige.

L'Assemblée Générale pourra exclure ce club de la CSAP Lux et refuser la délivrance de la licence à tous les officiels de ce club en litige (voir Art 7 des statuts de la CSAP Lux)

APPROBATION DU REGLEMENT :

L'Organisateur de l'épreuve qui est en même temps le responsable de la Commission, doit soumettre son règlement à la CSAP Lux pour approbation et copie au Président.

Les règlements seront approuvés par un membre de la CSAP Lux et par le rapporteur à l'ASAF de la discipline.

CHAMPIONNATS DU LUXEMBOURG

Classement des pilotes et des co-pilotes :

Pour être repris au championnat de la CSAP Lux, tout participant doit détenir une licence de la province de Luxembourg et être affilié à un club de la CSAP Lux.

Classement des championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique en toutes circonstances.

Auto-Cross – Bernard MENU

Maximum 5 épreuves N-1, minimum 3

Circuit – Néant

Course de Côte/Sprint – GUY LEJEUNE

La Roche	CMP Chiny	Lx 25	FWB
Ste Cécile	CMP Chiny	Lx 25	FWB
Grandcourt	Gaume R.C.	Lx 08	FWB
+ 3 au choix	Maxi 5	Minimum	3

Kart-Cross – Bernard MENU

Idem Auto-Cross

Karting Vitesse – Patrice GUILMOT

Maximum 5 épreuves N-1, minimum 3

Karting Endurance – Patrice GUILMOT

Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg**Rallye – Guy LEJEUNE**

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2015

Rallye-Sprint – Guy LEJEUNE

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2015

Slalom – Fabian SIMON

Athus +6 épreuves FWB, au choix

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Luxembourg

Nom	Prénom	Fonction	Type	Nom du Club	N° club	Lic.
Menu	Bernard	Président, CT, CS, DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	021
Lambert	Jules	Vice-Président, DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	701
Docq	Josette	Secrétaire, CT, RC.	Officiel	Ecurie des Forêts	04	717
Castagne	Francis	Licences, DC, DS, RS	Officiel	Ecurie des Forêts	04	700
Crochet	Annie	Administrateur	Officiel	Ecurie des Forêts	04	703
Alexandre	Alain	DS	Officiel	Morticots	27	753
Balon	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	732
Chaidron	Fabrice	RC	Officiel	Morticots	27	751
Clément	Patrick	DS adjoint, CT, RC	Officiel	Gaume Racing	08	725
Denis	Hélène	RC, Secrétaire Meeting	Officiel	Haute Sûre	26	774
Denis	Christian	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	740
Guilmot	Patrice	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	02	759
Habrant	Cyrille	DS adjoint	Officiel	CMP Chiny	25	747
Hazée	René	DS	Officiel	Ecurie des Forêts	04	733
Lejeune	Guy	Administrateur, DC, DS, RC	Officiel	C.M.P Chiny	25	728
Menu	Olivier	CT, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	718
Pêcheur	Françoise	Secrétaire de Meeting	Officiel	Morticots	27	751
Remy	Frédéric	DS adjoint	Officiel	C.M.P.Chiny	25	726
Renaud	Murielle	RC, Secrétaire de meeting	Officiel	C.M.P.Chiny	25	739
Restiaux	Fabienne	Administrateur, DC	Officiel	C.M.P.Chiny	25	731
Thiery	Philippe	DC, DS, RC	Officiel	Gaume Racing	08	746
Volvert	Patrick	RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	741
Volvert	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	738
Verdun	Renaud	RC	Officiel	Gaume Racing	08	742
Van de Abelle	Thierry	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	02	761